

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2025-08
PORTANT DÉSIGNATION DE RÉFÉRENTS COMMUNAUX POUR LA
RÉFORME DE L'APOSTILLE ET DE LA LÉGALISATION**

Le Maire de la commune de Berneville,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et suivants ;

VU la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice ;

Vu l'ordonnance n° 2020-192 du 4 mars 2020 portant réforme des modalités de délivrance de la légalisation et de l'apostille ;

VU le décret n° 2021-1205 du 17 septembre 2021 relatif à la légalisation et à l'apostille des actes publics établis par les autorités françaises ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2024 portant application de l'article 1er du décret n° 2021-1205 du 17 septembre 2021 ;

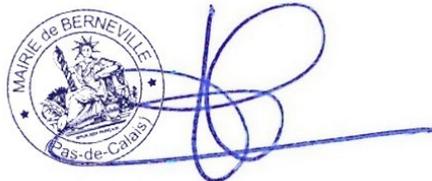
ARRÊTE

Article 1 : M BELLENGIER Julien, M.KWASEBART Michel, Mme PAYEN Odile, Mme DUBOIS Gaëlle, Mme MALLET Caroline, sont désignés référents communaux pour la réforme de l'apostille et de la légalisation.

Article 2 : Les référents auront pour mission de coordonner la mise en place des nouvelles procédures relatives à l'apostille et à la légalisation au sein de la commune, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et transmis par email à l'adresse dédiée, et fera l'objet d'une publication selon les modalités habituelles.

A BERNEVILLE, le 14 mars 2025



Le Maire,
Julien BELLENGIER